Février 2015 Année 20 Numéro 1

Le Pamphlétaire

Syndicat des employés et employées de la Société des Casinos du Québec – CSN - (Unité générale - Resto - Sécurité)

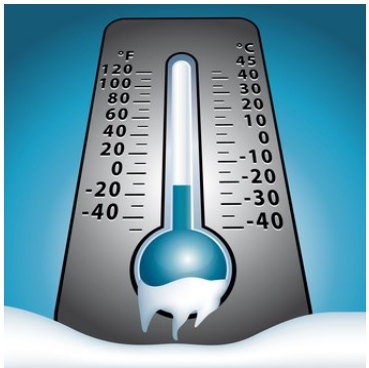

Joyeuse

Saint-Valentin!

L'histoire se répète

Encore cette année, plusieurs annonces ont été faites aux employés et aux cadres à l'effet que certains allaient perdre leur emploi, ce qui pour ma part me rend triste et me met en colère. Je sais que ce n'est pas de gaieté de cœur que cela est fait mais pour plusieurs d'entre nous, cela nous laisse un goût amer. J'aimerais souhaiter la meilleure des chances à tous ceux et celles qui ont été touchés par ces coupures; qu'ils soient cadres ou syndiqués, ce sont des pères et des mères de famille qui ont investi plusieurs années de leur vie dans cette entreprise en croyant pouvoir prendre un jour une retraite bien méritée mais, malheureusement, ce ne sera pas avec nous qu'ils le pourront. Encore une fois, merci pour votre travail et bonne chance pour la suite.

Pour ce qui est de l'unité générale, environ 16 postes ont été abolis (dont 6 postes étaient vacants), ce qui sera effectif pour le 23 mars. Par contre, il y aura ouverture de postes réguliers (temps complet et temps partiel) dans certains départements à la fin du processus de mises à pied. Des rencontres pour ces mises à pied ont débuté depuis 2 semaines et devraient se terminer la semaine prochaine. Suite aux déplacements et au choix final des nouveaux horaires dans certains départements en raison des coupures et des besoins opérationnels, les remaniements de tous les secteurs devraient débuter environ d'ici la fin février – le tout devrait être en place pour le début de l'année financière, soit le 23 mars. Les choix de vacances et de fériés suivront bien sûr.

J'espère que l'employeur et notre bon gouvernement finiront par réaliser qu'une entreprise comme la nôtre n'a pas dix chances de se reprendre avec essais-erreurs et surtout que la pire erreur serait de ***gambler*** continuellement avec le service direct aux clients. Il y a souvent des points de non-retour et il ne faut surtout pas continuer sans cesse de couper en ayant comme pensée magique que les clients et les revenus vont peut-être même augmenter sans un service de qualité. **Nous ne sommes pas une entreprise déficitaire, bien au contraire!** Mais pour la suite si l'on veut retrouver une prospérité, eh bien il va falloir remotiver les employés avec un bon plan de marketing et un plan d'affaire crédible et surtout avec des objectifs financiers un minimum réalisables. Nous devons retrouver la confiance de notre clientèle et lui faire revivre son **wow** du passé et en faire de même pour la nouvelle clientèle. Et cela peut se produire si l'entreprise réussit à redonner un environnement stable en s'assurant d'avoir le personnel aux bonnes places : trop souvent, de la petite gestion d'amateur est faite au gré du vent et de l'humeur du moment en ne remplaçant trop souvent pas les

L'histoire se répète (suite)

employés malades ou en férié ou en vacances afin de faire des économies de bouts de chandelles qui au final nuisent grandement aux clients. La clientèle s'attend à recevoir un service décent et courtois de la part des employés, mais si ceux-ci ne sont tout simplement pas là pour faire ce service eh bien on ***scrape*** son enthousiasme et les chances qu'elle revienne plus souvent et ou qu'elle demeure plus longtemps. Si le service s'effrite sans cesse l'enthousiasme des clients le fera aussi.

Le « parcours clients » oui certes, mais si comme entreprise nous sommes incapables de trouver la bonne voie, soit celle de la prospérité en solidifiant la base de l'entreprise, c'est-à-dire ses employés et son service à la clientèle, eh bien cela risque de finir dans un mur et personne n'en sortira gagnant, en commençant par notre cher actionnaire, notre bon gouvernement…

Stéphane Larouche, Président de l'Unité générale, CSN

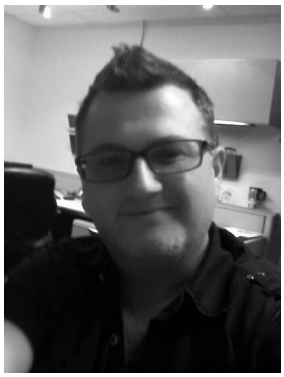

Le syndicalisme à la manière CSN, j'y crois.

Ce mois-ci nous verrons la 6e proposition du dernier congrès de la CSN, qui traite cette fois-ci de notre rapport de force face aux employeurs. Bonne lecture! - **Jimmy Ducharme**

THÈME 2 SYNDICALISME ET NOTRE RAPPORT DE FORCE

PROPOSITION 6 : AMÉLIORER NOTRE RAPPORT DE FORCE EN NÉGOCIATION

RENFORCER NOTRE RAPPORT DE FORCE EN NÉGOCIATION

La mondialisation et la financiarisation de l'économie ont profondément transformé la gestion des entreprises et l'organisation de la production. Les exigences de rendement pour les actionnaires favorisent le recentrage des activités vers les plus lucratives et la quête de flexibilité.

Celles-ci encouragent l'externalisation, la sous-traitance et le recours aux agences de placement de personnel. Résultats : les pressions pour baisser les coûts salariaux s'accentuent, la précarité des emplois s'accroît et la concurrence entre les salariés s'amplifie.

Ces transformations ont des conséquences indéniables sur notre rapport de force en négociation. Elles montrent également les limites de notre système décentralisé de négociation collective. Sous prétexte de la mondialisation, les entreprises multiplient les menaces de délocalisation ou de fermeture et mettent en concurrence leurs propres établissements pour obtenir des concessions salariales.

REGROUPER NOS FORCES ET BÂTIR DES ALLIANCES

Les travaux du comité sur les services ont relevé l'importance d'une analyse rigoureuse du rapport de force avant d'entreprendre une négociation. L'évaluation de la situation interne du syndicat et du niveau de mobilisation des membres est indispensable à toute négociation réussie. Cette analyse doit aussi aborder plusieurs aspects qui touchent l'entreprise et le contexte dans lequel elle évolue ainsi que fournir une estimation des alliés potentiels et des alliances possibles avec d'autres syndicats ou organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la CSN. Toutes les composantes du mouvement sont interpelées.

Au cours des années, plusieurs syndicats et fédérations ont entrepris des négociations regroupées ou coordonnées pour améliorer leur rapport de force, contrer les stratégies patronales et dépasser les limites d'une négociation établissement par établissement. Pensons à l'hôtellerie, aux marchés d'alimentation, aux caisses Desjardins, aux centres de la petite enfance ou aux chargé-es de cours. Nous devons poursuivre et accentuer ces initiatives. Mais nous pensons aussi qu'il faut aller encore plus loin.

Le syndicalisme à la manière CSN, j'y crois. (suite)

Dans l'ensemble de nos négociations, le renforcement de notre rapport de force peut également passer par des alliances avec d'autres syndicats, d'autres organisations syndicales, et ce, sur une base sectorielle, régionale ou internationale.

Par exemple, les syndicats de Couche-Tard ont bénéficié de l'appui du syndicat norvégien des employé-es de commerce et de bureau, HK-Norvège qui représente les salarié-es de dépanneurs Statoil acquis par l'entreprise québécoise. Dans le conflit de Kronos, la campagne internationale lancée par la FIM et la CSN a permis d'obtenir le soutien de millions de syndiqué-es dans le monde, notamment de l'IndustriALL Global Union qui représente quelque 50 millions de membres regroupés dans différents syndicats partout sur la planète.

Certains syndicats du secteur privé ont également pris les devants et construit des ponts avec d'autres syndicats présents dans la même entreprise. C'est le cas du syndicat de Labatt à Montréal, qui a créé l'alliance des brasseries Labatt au Canada (FC) regroupant six syndicats canadiens. En 2013, lors d'un conflit de travail à Terre-Neuve, les travailleuses et les travailleurs de 16 brasseries Labatt ont soutenu leurs camarades en organisant des piquetages symboliques devant leur usine.

Au Québec, l'appui de la FIM et du syndicat du Fer et Titane au syndicat Métallos, affilié à la FTQ, lors du conflit chez Rio Tinto Alcan à Alma, en 2012, a permis de nouer des solidarités entre les salarié-es et entre les deux organisations. Le soutien subséquent des Métallos lors du lock-out chez Kronos montre bien que de telles alliances sont fructueuses.

En dépit d'embûches réelles, les exemples de front commun dans le secteur public ou dans la construction témoignent aussi que des regroupements sont possibles et souhaitables pour faire des gains en négociation. Évidemment, dans un contexte où la concurrence entre les différentes organisations est très présente, construire des alliances stratégiques en négociation représente un véritable défi. Mais nous croyons qu'elles sont incontournables et que nous devons trouver les occasions de les poursuivre.

Nous proposons que les fédérations et leurs syndicats s'engagent dans des réflexions à cet égard. À partir de préoccupations communes, il est certainement possible de faire des rapprochements et des alliances stratégiques avec d'autres syndicats ou d'autres organisations syndicales sur une base sectorielle ou régionale.

La CSN souhaite donc mettre cette question à l'ordre du jour d'états généraux sur le syndicalisme qui réuniraient l'ensemble des organisations syndicales québécoises.

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec – CSN

Coupures à l'Unité générale

Le 16 janvier 2015.

Comme vous l'avez sans doute déjà remarqué, l'employeur a affiché hier en fin d'après-midi une note de service à l'effet qu'il y a cette année une fois de plus des coupures au sein de l'Unité générale. Il va sans dire que cette annonce constitue encore une mauvaise nouvelle. Des discussions sont déjà en cours pour tenter d'éviter certaines mises à pied et de minimiser les impacts. Parallèlement, des comités d'horaires seront formés pour certains départements touchés. Nous nous sommes entendus pour retarder quelque peu les choix d'horaires, de vacances et de fériés et leur application sera effective comme prévu pour la semaine du 23 mars 2015.

Nous vous tiendrons informés pour la suite des choses. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter ou à passer au local syndical.

Solidarité,

Votre comité exécutif

Quoi faire en cas d'accident de travail?

Voici un bref aide-mémoire quant à diverses procédures à suivre lors d'un accident de travail. N'hésitez pas à venir nous voir au local syndical pour en obtenir une version papier (un petit carton bien pratique à garder sur soi lorsqu'on est au casino).

1- Consultez votre syndicat (particulièrement Isabel Labbé, Vice-présidente à la santé-sécurité) afin de connaître la démarche pour effectuer une enquête.

2- Avisez votre supérieur immédiat de tout accident avant de quitter les lieux ou dès que possible.

3- Vous avez le droit absolu au médecin et à l'établissement de santé de votre choix. L'employeur doit assurer votre transport.

4- Pour être payé, vous devez remettre à l'employeur le formulaire **Attestation médicale** de votre médecin.

5- Vous n'êtes pas tenu de signer le registre de l'employeur ni sa demande de remboursement à la CSST.

6- Dans toutes les déclarations, indiquez le lieu de l'accident, le fait accidentel, le lien avec le travail et les parties du corps touchées.

7- L'employeur doit payer 100% du salaire le jour de l'accident et 90% du salaire net les 14 jours suivants.

8- Pour continuer d'être payé après 14 jours, vous devez faire parvenir la **Réclamation du travailleur**. C'est la CSST qui vous versera 90% de la paie nette directement, **à moins qu'une entente ne prévoie la poursuite du versement par l'employeur**.

9- Vérifiez si votre convention collective est plus avantageuse que la loi.

10- Vous avez **30 jours** pour contester une décision de la CSST. Vous avez **45 jours** pour contester la décision du Service de la révision administrative de la CSST à la Commission des lésions professionnelles. (source : CSN)

Sur ce, n'oubliez surtout pas que la prévention et la précaution demeurent les meilleurs gardiens d'un travail en santé et sécuritaire!

Jimmy Ducharme

Journée nationale de l'entraide

Kiosque le 2 février au RC

Grandement préoccupée par l'accroissement des problèmes psychosociaux, au cours des trois dernières décennies, chez les travailleuses et les travailleurs, la CSN a décidé d'instaurer la Journée nationale de l'entraide, qui aura lieu le 2 février de chaque année.

Sur le thème L'entraide, pour mettre du soleil au travail, cette journée vise à faire la promotion des réseaux d'entraide dans les syndicats afin qu'ils continuent à se multiplier dans les milieux de travail. Qu'il s'agisse de toxicomanie, de problèmes de santé mentale, d'épuisement professionnel ou de harcèlement, la centrale syndicale s'est toujours souciée de venir en aide aux syndicats et aux individus aux prises avec ces difficultés dans leur milieu de travail.

Selon le responsable de la question de l'entraide à la CSN, le trésorier Pierre Patry, plusieurs facteurs tels le contexte socioéconomique, les restrictions budgétaires, les exigences du marché du travail et la lourdeur de la tâche font en sorte que de plus en plus d'individus vivent des situations difficiles.

Multiplier les réseaux

Il importe donc que des réseaux regroupant des militantes et des militants attentifs aux besoins de leurs collègues et préoccupés par la qualité de vie au travail soient formés au sein des syndicats. La centrale syndicale et ses conseils centraux travaillent à la promotion et au développement de ces réseaux d'entraide depuis la fin des années 1990. Ainsi, dans tous les milieux de travail des membres des syndicats assument, de façon discrète, un rôle d'aidant auprès de leurs camarades. Des responsables sont disponibles dans dix régions pour les soutenir et aider à organiser l'entraide.

Les volontaires faisant partie de ces réseaux agissent sur une base ponctuelle tout en assurant le respect et la confidentialité. Ils ne sont pas des thérapeutes, et ne se substituent pas aux ressources existantes. Ils reçoivent une formation pour être à l'écoute des autres et pour les orienter au besoin, vers les services existants.

Les syndicats et les conseils centraux dans les régions sont invités à organiser des activités de promotion à l'occasion de cette journée. À cet effet, une affichette et des autocollants leur ont été distribués.

Source : site du CCMM

Carmelina Santoro, v.p. à la condition féminine – unité générale - CSN

Kiosque au RC le 2 février 2015 - Campagne de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la Prévention du Suicide

Semaine nationale de prévention du suicide

La 25e Semaine nationale de prévention du suicide se déroule du dimanche 1er au samedi 7 février 2015. Ayant pour thème « T'es important pour nous. Le suicide n'est pas une option. », cet événement est un moment fort de sensibilisation et de mobilisation à travers le Québec. Au Casino, le 2 février, nous allons distribuer des épingles avec les inscriptions :

T'es important pour nous
Le suicide n'est pas une option

Cet important événement de sensibilisation et de mobilisation sociale, mis sur pied et coordonné chaque année par l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), vise à faire connaître les ressources d'aide (1 866 APPELLE) aux personnes vulnérables et à leurs proches et à mettre en mouvement des citoyens et des organisations qui ne veulent plus perdre des êtres chers par suicide.

Mieux comprendre la problématique du suicide

Bien que le suicide soit un geste individuel, il s'inscrit dans un contexte plus large d'interactions entre la personne, sa communauté immédiate et la société en général. La qualité de vie de la personne, son réseau social de même que la disponibilité des ressources lorsque celle-ci a besoin d'aide, ont une influence sur sa situation de détresse. Ce qui fait qu'une personne ne voit plus de solution à ses problèmes, ce n'est habituellement pas le problème en soi, mais bien la perception qu'elle a du problème.

Avoir des idées suicidaires peut arriver à tout le monde, mais il existe des facteurs qui peuvent ébranler une personne ou l'aide

1. Les facteurs prédisposants
Ces facteurs sont liés à l'histoire de vie d'une personne et la rendent plus vulnérable.
Exemples : abus, violence, problèmes de santé mentale, etc.

2. Les facteurs contribuant
Ceux-ci accentuent le niveau de risque à un moment précis.
Exemples : abus de substances, manque de ressources, idéations suicidaires antérieures, etc.

3. Les facteurs précipitants
Il s'agit de la goutte qui fait déborder le vase.
Exemples : peine d'amour, échec, rejet ou tout autre événement de vie difficile et récent.

4. Les facteurs de protection
Ces facteurs réduisent l'impact des trois autres facteurs et élargissent le champ des solutions possibles.
Exemples : disponibilité de ressources dans l'entourage, présence de modèles sains, etc.

Kiosque au RC le 2 février 2015 - Campagne de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la Prévention du Suicide (suite)

Le processus suicidaire

Avant de poser un geste suicidaire, une personne essaye tous les moyens qu'elle connaît pour diminuer sa souffrance et régler ses difficultés. Moins ses moyens fonctionnent, plus l'idée du suicide commence à prendre place.
Cette situation renvoie à l'image d'une personne qui entre dans un tunnel : plus elle avance, moins il y a de lumière. La personne n'entrevoit pas la façon d'arrêter la souffrance, qui est devenue intolérable.
Le processus suicidaire est cependant réversible, c'est-à-dire que lorsqu'une personne trouve une solution à ses problèmes, elle diminue sa souffrance. Par conséquent, ses idées suicidaires sont de moins en moins présentes.

Que faire si je ne vais pas bien ?

La meilleure façon de s'aider à s'en sortir, c'est d'en parler.
Ne restez pas seul avec vos problèmes. N'attendez pas d'être au bout du rouleau. Agissez. Parlez à quelqu'un en qui vous avez confiance ou appelez au 1 866 APPELLE (1 866 277-3553). Une ressource de votre région est là pour vous aider, en toute confidentialité 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Appelez!

Besoin d'aide !

Si vous ou un de vos proches êtes en détresse, appelez sans frais, partout au Québec, le **1 866 APPELLE (277-3553)**

- Par ce numéro, vous êtes en lien avec la ressource de votre région;
- Les intervenants au bout du fil sont formés et compétents;
- Ils sont disponibles 24 h par jour et 7 jours sur 7;

Ils peuvent vous aider.
L'Association québécoise de prévention du suicide ne fait pas d'intervention directe auprès des personnes en détresse et ayant des idées suicidaires. Cependant, il ne faut pas tarder à agir si cela est votre cas. Des ressources comme les centres de prévention du suicide sont là pour toutes les personnes suicidaires, leurs proches et les personnes endeuillées à la suite d'un suicide.

Les centres de prévention du suicide

Les centres de prévention du suicide sont composés de professionnels, d'intervenants qualifiés et de bénévoles formés pour accueillir toutes les demandes d'aide et répondre à vos questions. De plus, ces organisations sont très actives dans leur communauté afin de prévenir le suicide.

(Source : site AQPS)

Carmelina Santoro,
v.p. à la condition féminine - unité générale - CSN

NOUS PRENDRONS TOUTES VOS ÉCONOMIES

au sérieux en considération de vos efforts et sacrifices. Vos investissements doivent vous profiter le moment venu. C'est pourquoi nous ne ferons pas avec votre argent, ce que nous ne ferions pas avec le nôtre. Nous croyons à la prudence, cet atout qui est si souvent ignoré par les banques. Si vous souhaitez que vos économies fassent de l'argent plutôt que les manchettes, pensez avec qui vous investissez vos économies.

Des séances d'informations à votre mesure, pour vous, rien de moins.

L'HYPOTHÈQUE, POUR ÉVITER LA MAISON DE PAILLE – 15 AVRIL 2015

VISA DESJARDINS, PRENEZ LE CRÉDIT ! – 17 JUIN 2015

LE TESTAMENT-SUCCESSION, LE PASSAGE OBLIGÉ – 21 octobre 2015

PRÉPARER LA RETRAITE, C'EST MIEUX QUE DE RÊVER ! – 18 novembre 2015

LIGNE INFO-D 514 598-1931 / 1 866 348-9214

Desjardins
Caisse d'économie
Le Chaînon–Honoré-Mercier

2 février : Journée nationale de l'entraide

Comme le veut la tradition des dernières années, c'est le 2 février qu'avait lieu notre kiosque de la Journée nationale de l'entraide (une initiative de la CSN), qui coïncidait avec la 25e Semaine nationale de prévention du suicide. Encore une fois, vous avez été nombreux et nombreuses (même pour un lundi enneigé) à venir nous visiter, quel que soit votre corps d'emploi – la santé mentale étant un enjeu important autant chez les employés syndiqués que les cadres ou employés de bureau… Nous tenons à vous remercier pour votre chaleureuse participation et pour nous avoir aidés à faire le partage d'épingles sur lesquelles il était inscrit « T'es important pour moi » et « Le suicide n'est pas une option ». Au plaisir de vous revoir l'an prochain!

Jimmy Ducharme

Réseau d'entraide des employé(es) du casino de Montréal : 514-302-2036

Programme d'aide aux employés : 1-855-268-9373

Sur cette photo : Annie Godin, infirmière; Jimmy Ducharme; Isabel Labbé

Retraité(e)? Une suggestion!

Depuis le temps que le Casino de Montréal existe, il y a maintenant une bonne quantité d'employés qui ont décidé de prendre une retraite bien méritée. Il a été souvent question au cours des dernières années de mettre sur pied une association pour les retraités du casino. Ce projet n'a jamais vu le jour pour toutes sortes de bonnes raisons. Je vous propose donc une solution de rechange qui, à mon avis, pourrait pallier à cette lacune.

Il est possible de devenir membre de l'Association des Retraités de Loto-Québec (ARLQ). Cette offre s'adresse autant aux employés de Loto-Québec qu'à ses filiales dont la SCQ. De plus, en adhérant à l'Association, vous devenez automatiquement membre de la FADOQ (Fédération de l'Âge d'Or du Québec). L'Association propose des activités variées tout au long de l'année. Et surtout, on conserve les privilèges que l'on avait à titre d'employé comme des réductions dans les hôtels du Lac Leamy et de Charlevoix, les restaurants des casinos, les salles de spectacle des casinos (bientôt à Montréal), sur des forfaits golf et sur le spectacle Vintage. D'autres bénéfices sont rattachés au « membership » de la FADOQ.

Il en coûte 25 $ par année pour devenir membre. C'est ce que j'ai fait et j'espère que d'autres retraités du casino emboîteront le pas. Évidemment, il faudrait faire suivre cette information à celles et ceux avec qui vous avez gardé contact. Et si jamais on se retrouve une bonne gang, il pourrait être possible d'avoir des activités qui nous rejoignent encore plus. C'est une éventualité que l'on peut envisager. Je vous laisse les coordonnées afin de rejoindre l'ARLQ.

Adresse courriel : arlq@loto-quebec.com
Téléphone : 514-982-5506
Site Internet : www.arlq.com (toutes les informations sont sur le site ainsi que le formulaire d'adhésion)

J'espère que l'idée fera boule de neige et que de nombreux retraités feront comme moi. On pourrait ainsi reprendre le contact et échanger dans une atmosphère conviviale les souvenirs que nous conservons précieusement de notre carrière au Casino de Montréal.

Jean-Yves Vandal
Retraité

L'austérité n'est pas une solution

Finances publiques :un portrait volontairement noirci

Les grands argentiers du gouvernement Couillard martèlent que la situation de l'économie du Québec est catastrophique.

Ils invoquent surtout l'ampleur de la dette publique et l'importance des déficits structurels pour asséner de grands coups de hache dans toutes les missions de l'État : services publics, programmes sociaux, soutien à la création d'emplois.

Le gouvernement Couillard a concocté un plan d'austérité budgétaire dans le but d'atteindre, à la vitesse de l'éclair, le déficit zéro. Il adopte la politique « du désastre », comme dirait la journaliste et militante Naomi Klein, en créant un état de choc suivi d'une apathie qui lui permettront de mieux mettre en œuvre son programme. En fait, il nous dirige vers un mur, vers un déficit social.

Au fond, ne recherche-t-il pas à démanteler l'État social du Québec, mis en place depuis 50 ans, qui vise à redistribuer la richesse et à assurer une protection sociale à tout le monde ?

Déficits structurels ? Épreuve des faits

Une série de mythes entretenus par certains médias de masse et par le gouvernement circulent à propos du déficit structurel du Québec. Mais qu'en est-il vraiment ?

Le gouvernement prétend que nous vivons un déficit structurel :

Aucune étude sérieuse n'est venue, à ce jour, démontrer l'existence d'un déficit structurel au Québec.

L'impasse budgétaire est faible en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui indique le niveau de l'activité économique d'un État.

En pleine récession (2009-2010), le déficit était à 1,05 % du PIB.
Au cours des exercices suivants, le déficit décroît, malgré une récession qui se fait encore sentir.

En 2014-2015, le déficit représente 0,62 % du PIB.

Cote de crédit

Le maintien de bonnes cotes de crédit pour le Québec contredit le gouvernement Couillard, selon lequel la situation économique serait catastrophique. Il met en doute l'affirmation des libéraux sur l'existence d'un déficit structurel au Québec.

La dette, un monstre imaginaire

La situation budgétaire du Québec n'est pas désastreuse, malgré ce que déclare le gouvernement libéral. Si on la compare avec le PIB, la situation d'aujourd'hui est meilleure qu'elle ne l'était il y a cinq ans.

L'austérité n'est pas une solution (suite)

Le déficit en proportion du PIB est donc moins élevé en 2014 qu'il y a cinq ans.

Le gouvernement exagère le problème d'endettement du Québec, qui est semblable à celui de la moyenne des pays de l'OCDE et beaucoup plus faible qu'en Irlande, en Islande, au Portugal, en Italie, au Japon, en Espagne et en Grèce. Les dettes européennes oscillent entre 90 % et 160 % du PIB.

Le ratio dette/PIB : un indicateur important

Le ratio dette brute/PIB est le principal indicateur que les agences de notation de crédit utilisent pour mesurer la santé financière des pays. Or, le pourcentage de la dette brute par rapport au PIB du Québec a peu changé depuis 2000.

Les libéraux nous dirigent vers un mur

La course effrénée des libéraux vers la cible du déficit zéro débouchera sur un ralentissement encore plus accentué et généralisé de l'économie. Le FMI et l'OCDE ont récemment prévenu les gouvernements des dangers à emprunter cette voie pleine d'écueils.

La Grèce et l'Espagne sont des exemples flagrants que l'austérité n'est pas un remède miracle pour à la fois renflouer les déficits et garder le cap sur la croissance économique, au contraire.

Le pire est à craindre

La situation économique du Québec ne commande nullement l'atteinte « à toute vapeur » du déficit zéro, qui provoquerait une quasi-récession et éliminerait des programmes sociaux.

Le gouvernement Couillard, qui *tire à hue et à dia* avec son programme « universel » de coupes budgétaires, rate la cible du développement et de la croissance économiques du Québec.
S'ensuivront des lendemains qui déchantent :

Pertes d'emplois directs et indirects
Retard dans la reprise économique
Appauvrissement de la population
Diminution de la consommation
Fermetures de petits commerces
Diminution des services à la population
Poussée des inégalités sociales
Augmentation à court terme du ratio dette publique/PIB

Est-ce le Québec que nous voulons ?

Réduire le déficit autrement

D'autres choix éviteraient de tout démolir et permettraient d'ouvrir un réel espace de dialogue. Mais lesquels ?
S'ajuster à la conjoncture économique et sociale, c'est payant :

Le report de l'atteinte du déficit zéro sur une plus longue période empêchera les pertes d'emplois, le démantèlement des programmes sociaux et la dégradation de l'économie.
La suspension des versements au Fonds des générations permettra aux services publics et aux programmes sociaux de respirer en bénéficiant d'un meilleur financement.

Faire contribuer davantage les plus riches

Par la révision de la fiscalité des particuliers pour la rendre plus progressive :

L'austérité n'est pas une solution (suite)

Pourquoi ne pas ajouter un taux d'imposition additionnel au niveau du revenu du dernier palier fédéral, qui est aujourd'hui à 136 270 $?
Pourquoi ne pas créer un autre taux maximal qui viserait le club du 1 % ?
L'instauration d'un impôt minimum sur les successions des grandes fortunes pourrait également être envisagée.
Le Fonds monétaire international (FMI) suggérait ce moyen pour générer davantage de revenus fiscaux.

Resserrer certains avantages fiscaux régressifs

Comme le crédit d'impôt pour les gains en capital qui sont actuellement imposables à 50 % ; le crédit d'impôt pour les options d'achat d'actions dont le taux d'imposition sur les revenus qui en découlent équivaut à 50 % du taux exigé sur des revenus normaux de travail.

Réviser la fiscalité des entreprises

Les baisses d'impôt dont les entreprises ont bénéficié depuis des années n'ont jamais engendré le relèvement du ratio investissement/PIB ni d'effets significatifs sur la productivité. Elles ont plutôt produit une augmentation de la trésorerie des entreprises qui a été distribuée aux actionnaires.

Les entreprises doivent aussi faire leur juste part et participer plus activement au financement des services publics et des programmes sociaux.

Il serait donc justifié :

De hausser le taux d'imposition des entreprises pour augmenter les revenus du gouvernement et cesser d'enrichir davantage les actionnaires ;
D'instaurer un seuil d'impôt minimum pour les entreprises. Cela assurerait une meilleure adéquation entre les profits réalisés par les entreprises et leur impôt réellement payé ;
De remettre en question le taux d'impôt réduit pour les petites entreprises.
De réintroduire la taxe sur le capital pour les institutions financières afin de taxer le surprofit qui existe dans le secteur financier depuis des années et qui est redistribué aux actionnaires ;
D'aménager autrement la panoplie des crédits d'impôt qui sont dévolus aux entreprises :
La fiscalité des entreprises est truffée de crédits d'impôt et de congés fiscaux qui ont coûté 1,9 milliard de dollars en 2013, alors que le soutien direct aux entreprises ne se chiffre qu'à 500 millions de dollars,
De réviser le financement de l'exploration minière en tenant compte de l'aide déjà consentie par le fédéral,
De rediriger vers la transformation des ressources une partie des fonds accordés à l'exploration minière ;
D'accentuer la lutte contre l'évasion fiscale, les paradis fiscaux et l'évitement fiscal agressif.

É.-U. versus Québec : qui l'eût cru ?

Le taux d'imposition des entreprises québécoises correspond à environ la moitié de celui qui prévaut aux États-Unis.

Une hausse de leurs impôts ne présenterait guère d'entraves à leur compétitivité fiscale et amènerait beaucoup de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Québec.

Soyons imaginatifs, explorons d'autres pistes !

Nous pourrions :

Éliminer le dédoublement de services, le gaspillage, la collusion dans l'octroi de contrats publics ;
Assurer un meilleur contrôle sur le prix des médicaments ;
Revoir le mode de rémunération et le régime fiscal des médecins ;
Freiner l'augmentation excessive de la structure d'encadrement dans l'appareil étatique.

Et nos finances publiques ne s'en porteraient que mieux. (source: CSN)

Semaine d'actions dérangeantes du 22 au 27 février 2015

La majorité de la population est attaquée par les politiques d'austérité et les réformes néolibérales mises en place par le gouvernement libéral de Philippe Couillard. Au cours des derniers mois, il a imposé de **nombreuses coupures et compressions** dans divers secteurs dont l'aide sociale; le transport adapté et repas des personnes handicapées; la protection de la jeunesse; les services aux enfants souffrant de déficience intellectuelle et de troubles envahissant du développement; la santé mentale; la santé publique; les soins aux personnes aînées; le développement des communautés et développement régional; la protection de la faune; les cégeps et universités; les CPE et les services de garde; les commissions scolaires; le logement social; etc,.

Aux conséquences dramatiques de ces coupes s'ajoutent la **hausse des tarifs** qui se poursuit : taxe santé, CPE et services de garde, facture d'Hydro-Québec; l'**attaque appauvrissante des caisses de retraite** des employés municipaux (adoption du projet de loi 3) ainsi que les compressions et la **réorganisation monstre dans la santé et les services sociaux** (projet de loi 10 et projet de loi 20) qui menacent ces services essentiels à la population.

Il est temps d'augmenter la pression. Faisons savoir aux membres du gouvernement libéral et aux plus nantis trop souvent épargnés par les mesures d'austérité, qu'appauvrir les gens et mettre à mal nos services publics, alors que des milliards de dollars dorment dans les coffres des entreprises et dans les paradis fiscaux, ça ne passe pas et qu'il est urgent de redistribuer la richesse afin que les droits humains soient toujours mieux respectés. **La semaine du 22 au 27 février, partout au Québec, on augmente la pression!**

Toutes et tous sont invités à organiser des actions de tout genre dans leurs milieux, dans leurs villes et dans leurs régions.

Pour coordonner une action dans votre région, veuillez contacter un des groupes répondants de la Coalition. Informez-nous des actions prévues dans vos milieux pour que nous les diffusions! Pour nous rejoindre: info@nonauxhausses.org

ON CLIQUE POUR AIDER LES REFUGES!!

CONCOURS-PHOTO MONDOU

J'AI BESOIN DE VOUS!
MÊME SI JE SUIS 4E À PLUS DE 10 000 VOTES DERRIÈRE LA PREMIÈRE, IL NE FAUT PAS SE DÉCOURAGER! S'IL S'AVÈRE QUE DES PERSONNES ONT TRICHÉ, ELLES SERONT ÉLIMINÉES.
ON NE SAIT JAMAIS! TOUT PEUT ARRIVER! ET VOUS POUVEZ M'AIDER!
IL SUFFIT DE VOTER! C'EST GRATUIT, HYPER FACILE ET C'EST POUR UNE BONNE CAUSE :)

SI JE GAGNE, JE REMETS LA TOTALITÉ DE MON PRIX (2000$) AUX REFUGES

ALLEZ SUR WWW.MONDOUCALIN.COM

ET VOTEZ À **TOUS LES JOURS** POUR MA PHOTO JUSQU'AU **18 FÉVRIER** SUR **CHACUN DE VOS APPAREILS** (ORDI, CELL, PORTABLE, TABLETTE, ETC.) ET SUR **CHACUN DE VOS NAVIGATEURS INTERNET** (EXPLORER, FIREFOX, GOOGLE CHROME, ETC.)

«DOBBY ET DANIELLE ENSEMBLE POUR AIDER LES REFUGES»

ET PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS!
CHAQUE VOTE EST IMPORTANT ALORS...
AVEZ-VOUS VOTÉ POUR MOI AUJOURD'HUI?

MERCI!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! ☺

DÉTENTE

		6						3
	3		7	6			9	2
2			1	3				
	8	5	4				2	1
	2	9	6		8	3	5	
4	7				1	9	6	
				4	6			7
3	6			8	2		1	
8						2		

Petites citations sur l'amour…

Aimer, ce n'est pas regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction. (Antoine de Saint-Exupery)

Le meilleur de l'amour, c'est quand on monte l'escalier. (G. Clemenceau)

La mesure de l'amour, c'est d'aimer sans mesure. (St Augustin)

La vie est un sommeil, l'amour en est le rêve. Et vous aurez vécu si vous avez aimé. (Alfred de Musset)

Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. (Jacques Salomé)

Les caresses sont aussi nécessaires à la vie des sentiments que les feuilles le sont aux arbres. Sans elles, l'amour meurt par la racine. (Nathaniel Hawthorne)

Unités Générale, Resto & Sécurité

Cabane à sucre

Samedi le 14 mars à 11h30
(se rendre sur place pour 11h00)

Prix membre: 5$

Faites vite, places limitées!
Veuillez compléter le formulaire d'inscription
(disponible à l'entrée du local)
et le retourner avec le paiement comptant exact
dans la boîte à l'entrée du local syndical.

Advenant un nombre insuffisant d'inscriptions
au 19 février, l'activité sera annulée

Incluant:
Repas et tire sur la neige
Visite de la mini-ferme
Dégustation d'alcools du terroir

Prix accompagnateurs:
16 ans et plus: 24$ 13 à 15 ans: 19$
6 à 12 ans: 12$ 3 à 5 ans: 9$

Cabane à sucre La Branche, St-Isidore

SEESCQ – CSN

1 avenue du Casino
bureau QRCA3
Montréal, Québec
H3C 4W7

Téléphone **Resto**:
(514) 395-0214
sescq.resto@videotron.ca

Téléphone **Unité générale**:
(514) 395-2299
sescq.unitegenerale@
videotron.ca

Téléphone **Sécurité:**
(514) 602-6485 (nouveau)

Télécopie : (514) 395-2248

Réseau d'Entraide:
(514) 302-2036

Notre site Internet
www.sescq.qc.ca

GO HABS GO!